N° 152 — 24e Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Vendredi 31 Mai 1912

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 18, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)
TOURCOING — 45 bis, Rue de Roubaix.
Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, [illegible], rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A LILLE : N° 97

Lire plus loin :

La journée de 10 heures à la Chambre des Députés.

Le crime de Dunkerque : arrestation de l'assassin.

Les réceptions des sociétés retour des concours.

La Réforme Electorale

La Chambre des Députés en est à la discussion des derniers articles du projet de Réforme électorale avec représentation proportionnelle. Voici deux opinions intéressantes sur la situation et l'issue probable du débat :

« Acceptons-la pour éviter le gâchis »

dit M. Dumont, ancien ministre :

Après tant de mois employés à discuter, à réfléchir, les hommes de bonne foi doivent reconnaître que tous les artifices par lesquels on veut mélanger le principe majoritaire et le principe proportionnel n'arrivent qu'à unir dans la loi électorale les inconvénients des deux systèmes opposés sur la plupart des points. Par exemple, dans la circonscription rétrécie jusqu'aux limites du petit département à trois, quatre ou cinq députés, le quotient joue peu ou joue mal pour la première distribution des sièges, l'attribution des restes devient une question à la fois compliquée et insoluble, — les possibilités d'intrigues et de luttes avilissantes des candidats d'une même liste les uns contre les autres se multiplient de telle sorte que, dans le cadre traditionnel du département, les querelles d'arrondissement, les vieilles rivalités de clans ou de régions se perpétueront. Il faut conclure que, pour les proportionnalistes, accepter le découpage des grands départements et le maintien à l'état de circonscriptions électorales distinctes des petits départements, ce n'est pas faire aux partisans du principe majoritaire une concession bienfaisante, mais tout au contraire aggraver les inconvénients inhérents au système proportionnaliste, et rendre très difficile ce renouvellement des horizons de la vie politique qu'espérait, avant tout, de la réforme l'élite intellectuelle du pays.

Ainsi donc, élargir les circonscriptions électorales c'est la condition même du jeu normal, simple et clair du principe proportionnaliste.

Pour ma part, à l'heure où la Chambre va émettre ses derniers votes, je reste, comme au premier moment, persuadé qu'il est impossible que le parti républicain accepte que ce système proportionnel fonctionne dans des circonscriptions rétrécies.

Le gouvernement à n'en pas douter, rendra un grand service en mettant dans son projet une vaste circonscription de huit à douze députés à la base de la réforme. Il réparera une erreur que, de très bonne foi, dans un esprit de conciliation, proportionnalistes et antiproportionnalistes ont commise, mais qui est maintenant évidente.

Ainsi modifiée et combinée, la réforme proportionnaliste peut-elle être votée par les républicains ?

Sur ce point, à mesure que les mois s'écoulent, les dispositions de nombre d'entre nous changent.

La voie d'aucun système transactionnel n'est plus à espérer. La reconstitution du bloc de gauche est pour longtemps, pour jamais peut-être, impossible.

Dès lors, la pratique loyale du système majoritaire deviendra chaque jour de plus en plus rare et malaisée partout où aucun des trois ou quatre grands partis n'aura à lui seul la majorité absolue sur tous les autres réunis.

Dans ces conditions, il faut choisir.

Veut-on d'une manière systématique, grâce à l'appui escompté du Sénat, par des manœuvres dilatoires, aboutir au maintien du scrutin d'arrondissement ? Veut-on, avec décision, prendre ses responsabilités, et, la première délibération de la réforme électorale ayant servi à faire le départ entre les dispositions transactionnelles qui peuvent s'accorder et celles qui ne peuvent pas s'accorder avec le principe proportionnaliste, hâter le vote de la loi définitive ?

Le gouvernement a déclaré qu'il était résolument décidé à obtenir à bref délai le vote de la réforme électorale. La seconde attitude sera donc la sienne.

Il aura l'appui des républicains résignés qui, de bonne foi, ne peuvent espérer qu'une nouvelle consultation électorale assurerait la défaite de la majorité proportionnaliste, et qui, par conséquent, croient de leur devoir d'épargner au pays, même au prix d'une loi électorale par certains côtés périlleuse, quatre ans de gâchis prolongé et aggravé.

« Que le Sénat décide »

dit M. Gervais, sénateur de la Seine :

La Chambre a terminé la discussion de la réforme électorale; il reste bien encore quelques articles à discuter, des explications de votes avant le scrutin sur l'ensemble, mais en fait on doit considérer le débat comme épuisé. A la vérité, la Chambre est comme le débat. Elle n'en peut plus. La réforme électorale a été pour elle un cauchemar dont elle se délivre avec joie. Il y a, dans l'empressement à voter les dernières dispositions, une hâte fébrile à dissiper le mauvais rêve qui vient de troubler le travail parlementaire.

Quant à l'œuvre accomplie, je crois qu'il n'y a pas beaucoup d'illusions à son sujet. Elle est très imparfaite. C'est moins un système définitif qu'un texte d'indication. Entre les deux partis irréductiblement opposés des partisans de la proportionnelle et des partisans du scrutin d'arrondissement, on a essayé de mettre sur pied un texte qui consacre la réforme électorale. On n'a pas abouti à une solution satisfaisante. Sur ce point, tout le monde est d'accord. L'œuvre est à refaire. Comment ? Et c'est ici que se pose le premier problème.

Qui va reprendre la question ? Est-ce la Chambre elle-même ? Va-t-on demander le retrait de l'urgence et les députés vont-ils recommencer les études et les discussions ? Le gouvernement va-t-il proposer lui-même cette solution ? En disant plus haut l'état d'énervement dans lequel cette interminable discussion avait mis la Chambre, j'ai indiqué ce que peut être son sentiment. Qu'on éloigne de nous ce calice, pensent unanimement les députés. Ils n'ont pas complètement tort. Depuis que la question de la représentation proportionnelle a été posée, elle opprime lourdement toute l'action parlementaire. La laisser encore en suspens, c'est bien certainement jeter dans une nouvelle fièvre une Chambre déjà extrêmement énervée. On doit donc prévoir que tout le monde, partisans et adversaires de la réforme et le gouvernement, sera d'accord pour renvoyer au Sénat le soin de mettre au point un texte insuffisant.

Mais ici une question délicate se pose. Il s'agit de la loi électorale de la Chambre. Dans quelles limites le Sénat peut-il agir? Et n'est-ce pas à la Chambre à décider elle-même de son mode de recrutement ? Le Sénat accomplira, cela n'est pas douteux, son devoir républicain, mais il faut reconnaître que la tâche qu'on lui impose est particulièrement difficile. Il appartiendra incontestablement au gouvernement de prendre surtout ses résolutions. Après la Chambre, c'est le cabinet dont la responsabilité est le plus directement engagée.

Il faudra donc que celui-ci apporte au Sénat son sentiment très clair et très précis, pour lui dire ce qu'il pense du texte adopté par la Chambre; s'il est partisan de la réforme électorale et par quelles raisons politiques et quels arguments administratifs ; si les dispositions votées sont celles qu'il juge bonnes; dans le cas contraire, quelles sont les propositions qu'il a formulées et sur lesquelles il engage sa responsabilité. Le Sénat aura alors à examiner les textes exclusivement dans leur rapport avec l'intérêt supérieur de la République, et à faire aboutir une réforme électorale contre laquelle il ne peut pas y avoir de préventions, étant entendu qu'elle n'a d'autre but que de donner au suffrage universel une force et une autorité plus grande par plus de moralité et plus de justice.

AU JOUR LE JOUR

Responsabilités espagnoles

On voit bien que les Espagnols ont pour voisins les Portugais qui sont toujours gais, si nous en croyons le dicton. Les Espagnols ont le mot pour rire, alors même que les événements n'y prêtent guère.

A propos du soulèvement des tribus autour de Fez, la Mañana regrette « que la France ne se soit pas mise d'accord avec l'Espagne pour une action commune. »

On croit rêver lorsqu'on lit de pareilles choses dans un organe de l'opinion espagnole. Mais à qui la faute si la France ne s'est pas encore mise d'accord avec l'Espagne, sinon à l'Espagne elle-même ?

Qui donc, depuis le début des négociations et, au lendemain de l'accord entre l'Allemagne et la France, a fait traîner ces négociations ? qui donc a chicané, ergoté et refusé le lendemain, ce qu'il paraissait avoir accordé la veille ?

L'Espagne, toujours l'Espagne.

La France a fait de larges concessions, si ce n'est pas elle, c'est l'Angleterre qui, choisie comme arbitre, en quelque manière, a reconnu l'évidence de sa bonne volonté. A l'Angleterre, directement intervenue, pas plus qu'à nous-mêmes, l'Espagne n'a su répondre franchement et donner une preuve de son désir d'aboutir.

Aussi bien, n'est-ce pas d'aujourd'hui, ni même d'hier que l'Espagne a contrarié l'action française au Maroc et n'a cessé de nous susciter des difficultés.

On se souvient des incidents qu'elle a provoqués sur les territoires limitrophes où s'exerça là-bas notre influence. Elle ne nous a pas ménagé les vexations.

Pourtant nous avons montré une inlassable patience ; nous avons témoigné de notre désir d'une entente autant qu'il nous a été possible de le faire.

L'Espagne est donc mal placée aujourd'hui pour nous adresser des reproches et nous donner des conseils. Et si les tribus que la division des Européens a singulièrement enhardies se montrent insolentes ; si nous sommes obligés d'envoyer au Maroc de nouvelles troupes, c'est surtout à l'Espagne qu'on le doit.

Ch. DE LA RUE.

ECHOS

La propagande par l'image.

Le parti plébiscitaire distribue depuis quelque temps de petits tracts de propagande portant en tête deux vignettes : à gauche, celle du prince Louis-Napoléon, et en regard celle de... Napoléon Ier ?... non pas, mais de « Bonaparte premier consul ». Le prince Louis s'arrête au Consulat et veut ignorer, pour le moment, Austerlitz, Iéna et Wagram. Un empereur pourrait effrayer: un consul a une allure plus républicaine, surtout quand on lui met pour exergue : « Tout pour le peuple et par le peuple ».

C'est égal, voilà des paroles qui ne cadrent guère avec les actes de ce grand autoritaire que fut Napoléon Ier. Et ce n'est pas encore cela qui mettra en danger la République.

L'ESPRIT DE TOUS

Descente de police.

— Saisissez les enjeux ! Examinez les tables.

— Monsieur le commissaire, elles sont fendues.

— Ce doit être le bois lui-même qui a joué...

⁂

Aux courses, entre sportsmen :

— Ce cheval a déjà rapporté plus de 200.000 francs à son propriétaire, dit l'un.

— Deux cent mille francs ! s'exclame le jeune La Moulardière, et dire que, malgré cette fortune, la pauvre bête mourra probablement sur la paille !

CHRONIQUE SCIENTIFIQUE

L'accoutumance aux poisons

On peut habituer l'organisme à supporter facilement l'absorption de certains corps toxiques comme les poisons minéraux, végétaux ou animaux, les venins, les toxines produites par les microbes, etc...

Si l'on continue longtemps l'usage d'un médicament toxique, il arrive un moment où le corps s'y habitue ; les cellules semblent devenues plus résistantes vis-à-vis du poison, et l'on est obligé pour en obtenir quelque effet, d'augmenter sans cesse la dose jusqu'à atteindre des quantités énormes ; il s'est produit un état d'*assuétude*, d'*accoutumance*. C'est ce qui fait dire à l'un de nos grands médecins : Quand le médicament n'agit plus, il faut le changer, quitte à y revenir plus tard.

La thérapeutique tient d'ailleurs un grand compte de ces faits. C'est ainsi que, pour l'*Arsenic*, on commence par donner une dose faible, qu'on augmente de jour en jour, et l'on atteint bientôt une dose qui, administrée d'emblée, eut causé un empoisonnement. Mais il faut pour cela que la substance toxique soit absorbée à intervalles réguliers. Si, par exemple l'on cesse *brusquement* d'ingérer le poison auquel l'organisme s'est accoutumé, il se produit des accidents qui rappellent l'empoisonnement qu'on obtient en administrant une forte dose.

C'est ainsi que quand on cesse la cure arsenicale qui est une des médications les plus fréquentes par les toxiques minéraux, il faut redescendre graduellement, par échelons, la série des doses croissantes par lesquelles on avait créé une accoutumance progressive.

L'opium et ses succédanés (morphine, codéine, héroïne, laudanum, etc...), nous donnent un frappant exemple d'accoutumance aux toxiques végétaux. Ainsi, pour la morphine, le malade s'habitue très rapidement au médicament qui bientôt ne produit plus d'effet, qui ne lui procure plus le même soulagement ; il est alors amené à dépasser peu à peu la quantité prescrite, et à atteindre ainsi des proportions fantastiques, dépassant de beaucoup la dose qui, d'emblée, serait mortelle ; le malade est devenu morphinomane. Il ne pourra se passer du poison qui lui est devenu indispensable et dont il augmente sans cesse la dose. Mais si, pour le guérir, on supprime brusquement la morphine, si l'on en « sèvre », il se produit les troubles d'intoxication les plus graves et des cas de mort ont été signalés maintes fois. Aussi faut-il pour éviter cette crise d'intoxication aiguë, ne venir que petit à petit à la suppression complète, en diminuant tous les jours la dose, à intervalles réguliers, comme si l'on refaisait en sens inverse le chemin accompli par l'intoxication chronique.

Il en est à peu près de même pour l'alcool, et les quantités énormes qu'absorbent journellement certains alcooliques, montrent jusqu'à quel point peut aller l'accoutumance à ce poison — de même les réactions pénibles du tabac — sont fort bien supportées au bout de quelque temps, et ce toxique semble être devenu indispensable à la vie des fumeurs.

Cette accoutumance de l'organisme aux substances toxiques, a été observée depuis fort longtemps. L'histoire nous rapporte le cas de Mithridate, roi du Pont, qui, craignant d'être empoisonné, s'était accoutumé peu à peu à absorber les poisons alors connus, qui bientôt n'eurent plus d'effet sur lui; à tel point que, lorsqu'il voulut se suicider il fut obligé de le faire à l'arme blanche. C'est pourquoi on a créé en médecine le mot *Mithridatisme* pour désigner cette accoutumance graduelle aux poisons.

⁂

Mais c'est peu que de donner un nom à ce curieux phénomène de l'accoutumance ; il fallait en trouver l'explication. Elle nous est donnée par l'étude des réactions qui se produisent dans le sang après l'introduction dans l'organisme de substances étrangères ou *antigènes* (microbes, toxines, etc..). Ces réactions de défense provoquent l'apparition dans le *sérum* du sang de corps nouveaux, les anticorps fabriqués pour combattre l'effet de la substance introduite, pour neutraliser son action, en augmentant la résistance de l'organisme.

Cette réaction est générale ; elle se produit avec les toxiques comme avec les toxines microbiennes, et c'est dans ce cas qu'elle a été le mieux étudiée. Quant aux anticorps formés, ils sont spécifiques, c'est-à-dire particuliers à chaque substance introduite.

Une jolie expérience démontre d'ailleurs que l'organisme possède la propriété de produire ces anticorps spécifiques ; lorsqu'on injecte dans les veines d'un lapin une urine albumineuse, le sérum de cet animal acquiert la propriété de précipiter l'albumine de cette urine.

C'est ce qui se passe avec la plupart des toxiques. Si le poison est ingéré à faible dose, les anticorps qu'il provoque neutralisent ses effets ; encore faut-il que ce poison soit de ceux qui peuvent être éliminés facilement ; sinon, s'ils se fixent sur certains éléments comme l'oxyde de carbone sur les globules rouges du sang, ou si l'élimination en est empêchée parce que la dose est trop forte ou que le rein fonctionne mal, alors l'intoxication se produit.

Il faut donc, pour que l'organisme sorte vainqueur que le poison soit administré régulièrement et à une dose où il puisse être neutralisé par les anticorps ; et ainsi, peu à peu, l'organisme s'entraîne à les produire, si bien que leur proportion s'élève progressivement et crée cette accoutumance que nous avons décrite qui constitue l'*immunité* aux doses qui seraient toxiques d'emblée.

C'est ainsi qu'Erlich (le professeur de l'Université de Francfort, à qui l'on doit la découverte de l'arsenobenzol, spécifique de la syphilis) a pu provoquer dans le sang des animaux des propriétés antitoxiques contre certains poisons végétaux comme l'abricine et le ricine. Dans le même ordre d'idées, M. le Professeur Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, a prouvé que le sérum des animaux auxquels on a inoculé du venin de serpents contient une substance antitoxique, n'exerçant son influence que contre la variété de venin inoculée. En injectant, au malade empoisonné ou mordu, le sérum convenablement choisi, on lui fournit une proportion d'anticorps suffisante pour réduire à néant l'action du toxique.

On peut même, par une injection préventive de ce sérum, *vacciner* contre ces poisons, en transmettant à l'homme, par avance, l'immunité provoquée chez ces animaux, par la formation d'anticorps.

Nous dirons dans une prochaine chronique tout le parti que la médecine a su tirer de cette *immunité* ainsi créée, en ce qui concerne les poisons microbiens.

Arsène O'BENZOL.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, hier matin, en Conseil de cabinet, sous la présidence de M. Poincaré, au ministère des affaires étrangères.

Voici le compte rendu officieux de la délibération :

LES AFFAIRES DU MAROC

Le président du Conseil a donné connaissance du dernier télégramme reçu du général Lyautey.

Le Ministre de la Justice a annoncé qu'une information allait être ouverte, relativement aux fausses nouvelles publiées sur le Maroc, et aux spéculations de Bourse auxquelles elles ont donné lieu.

LA REFORME ELECTORALE

Le Conseil s'est entretenu de la réforme électorale.

Conformément aux décisions précédemment prises par le Gouvernement, le président du Conseil fera, avant le vote de l'ensemble du projet en discussion, une déclaration dans laquelle il précisera les principes essentiels sur lesquels le gouvernement, décidé à faire aboutir le plus tôt possible la réforme, engagera sa responsabilité devant les deux Chambres et posera la question de confiance.

Ajoutons que cette déclaration du président du Conseil n'aura lieu qu'à la séance de mardi prochain. Lundi, en effet, le président du Conseil retenu par les obligations de sa charge, à cause de l'arrivée de la reine des Pays-Bas à Paris, ne pourra venir à la Chambre qui, selon toutes probabilités, ne siégera pas ce jour-là et renverra sa délibération au lendemain 4 juin.

LA HAUSSE DES BLÉS

L'ADMISSION TEMPORAIRE

On a distribué hier à la Chambre le projet portant modification de la loi du 4 février 1902, concernant le régime de l'admission temporaire du froment.

Cette modification, réclamée par le Comité central des meuniers de France a été étudiée par les ministres du Commerce, de l'Agriculture et des Finances. Elle fait partie de l'ensemble des mesures prévues par le gouvernement, qui, pourront permettre aux blés exotiques d'arriver sur le marché, et par suite, en augmentant l'offre, de contribuer à atténuer la hausse excessive dont nous souffrons à l'heure actuelle.

Ce projet vise deux points de l'article premier, prévoit la prolongation de deux à trois mois des délais de réexportation fixés par la loi du 4 février 1902, en ce qui concerne les farines, semoule et sons, et à cinq mois, en ce qui concerne les pâtes alimentaires, biscuits de mer ou biscuits sucrés.

Cette disposition est complétée par le texte suivant remplaçant l'article 4 de la loi précitée :

« La mise en entrepôt réel des farines, semoules, sons et produits alimentaires, provenant des blés qui auront donné lieu à un titre de perception, sera considérée comme exportation ; en cas de mise ultérieure à la consommation, lesdits produits seront, au point de vue douanier, soumis aux taxes que supportent les marchandises de l'espèce importées directement de l'étranger. »

PETITS PAPIERS

A Saint-Pol-sur-Ternoise, on montre aux visiteurs, nous apprend le guide Joanne, les restes des fortifications et du château qui défendaient la ville au moyen âge, particulièrement au XVe siècle.

Saint-Pol, fort heureusement, a une autre curiosité de choix à exhiber aux yeux du touriste. C'est la guillotine. Ce spectacle, il est vrai, est intermittent. Il est cependant moins rare que l'éclipse solaire.

On le peut contempler une fois tous les vingt ans, en moyenne. Pour une ville d'un peu moins de quatre mille habitants, c'est assez coquet. Evidemment, la fatale machine fonctionne plus souvent à Paris, mais il est bon que les proportions soient gardées. Elles le sont plutôt en faveur de Saint-Pol.

J'ignore si ce joli petit chef-lieu possède un centenaire, mais s'il a cet honneur, le vénérable citoyen pourra ce matin en voyant rouler la tête de Dupeyrat, dire avec une douce satisfaction: « Et de cinq ! merci, Seigneur, vous m'avez comblé ! »

Les Deibler, là-bas, sont comme ces cousins éloignés qu'on voit rarement, mais qu'on accueille toujours avec plaisir. On leur sait gré de mettre dans le pays un peu d'animation et de faire marcher le commerce. Un jour d'exécution vaut un jour de kermesse.

Ce matin, il y aura foule au petit jour autour de la placette où sera dressée la guillotine. Peu de gens verront quelque chose, mais les autres n'en tireront pas moins quelque vanité « d'y avoir été », et de songer qu'à quelques pas d'eux un homme a été tué par d'autres hommes au nom de l'équitable justice.

Et quand s'ébranlera le train emportant M. Deibler et sa machine, des mouchoirs s'agiteront ; « Au revoir ! au revoir et merci ! [illegible]

GAUTIER-GARGUILLE.

La France se dépeuple

La natalité, qui était très élevée dans le Nord et particulièrement à Lille au commencement du XIXe siècle, s'abaisse chaque année.

La France se dépeuple. Tout au moins les gens sérieux nous l'affirment. Et les gens sérieux qui n'ont pas toujours raison, sont cette fois dans le vrai. La statistique du ministère du travail vient d'ailleurs de leur fournir un argument irréfutable.

La France se dépeuple, et c'est là un aimable sujet de conversation à l'usage des célibataires qui savourent la douceur de l'été, qui se laissent vivre et lorgnent les passantes, le soir, à la terrasse des cafés. Et comme il faut bien que la dépopulation de la France serve à quelque chose, il va permettre à toutes les ironies sans emploi de se donner libre cours, à tous les plumitifs en mal de copie de prouver qu'ils ont de l'esprit et du meilleur.

Ces messieurs ne proposent-ils pas de décorer les bons reproducteurs, sans oublier leurs moitiés ? Tel journaliste connu pour la *désinvolture* avec laquelle il affecte de traiter nos plus pures gloires, ne rappelait-il pas hier, ou avant-hier, que ce « pauvre M. Piot nous a bien amusés ».

Ce n'est pas fini. La grivoiserie dans notre beau pays ne perd jamais ses droits. Et nous allons voir se multiplier les allusions polissonnes et les sous-entendus niais. Mais nous verrons, dans quelques années, bien pis. « Nous verrons — c'est « Excelsior » qui le dit — notre sol, le plus séduisant et le plus riche d'Europe, envahi par nos voisins, devenus trop nombreux sur un sol trop étroit ».

Cette prédiction se trouve déjà, si l'on peut dire, à moitié réalisée. Et c'est beaucoup moins drôle que n'ont l'air de le croire les amateurs de plaisanteries faciles.

⁂

Notre département, qui est quelque chose comme le réservoir d'énergie et d'activité de la nation, échappe-t-il à la loi commune ?

La natalité, qui s'abaisse sensiblement dans toutes les autres régions, s'y maintient-elle ? Hélas non. Et si les mots ne nous faisaient pas peur, forcé nous serait de noter que les hommes du Nord, d'ordinaire si hardis, se montrent, dans l'intimité, pleins de prudence et de circonspection. *Mais* c'est leur affaire et celle de mesdames leurs épouses. Et puis seul un pieux casuiste habile aux réticences et aux subterfuges, saurait traiter un pareil sujet avec la discrétion et les réticences qui conviennent.

Aux commentaires substituons donc l'éloquence austère et stricte des chiffres.

Dans le remarquable rapport qu'il présenta en 1909 au Congrès de l'Association Française pour l'avancement des sciences, M. le docteur Ducamp, directeur du bureau municipal d'Hygiène de la ville de Lille, écrivait : « Dans le Nord, la natalité était très élevée au commencement du XIXe siècle ; c'est ainsi qu'on comptait 36,19 naissances pour 1.000 habitants en 1804. Mais ce taux oscilla entre 33,78 et 31,97 jusqu'en 1861, il fut encore de 33,16 en 1878 et tomba à 30,25 en 1885. En 1907 il compte seulement 24,22. Le Nord a donc eu et a encore une natalité plus élevée que dans le reste de la France.

A *Lille*, la natalité a passé par des taux très élevés : on trouve 48,80 en 1806 ; 37,20 en 1807. De 1810 à 1850 la natalité oscille vers 35 ; elle avait passé par 41,21 en 1828 ; 30,08 en 1847. De 1860 à 1875, elle varie de 45 en 1865 à 36,35 en 1871. La diminution s'accentue un peu jusqu'en 1900, où la natalité est autour de 30. Mais en 1908, elle arrive à 25,20. En résumé nous observons pour Lille les faits qui se sont produits pour la France et le Nord, c'est-à-dire un abaissement constant du taux de la natalité. On constate en même temps que cette dernière est plus élevée à Lille que dans le Nord et le reste de la France. »

Cette conclusion, certes, ne laisse pas d'être assez rassurante. Il n'en est pas moins établi qu'à Lille, depuis quelques années, le chiffre des naissances diminue. Il était en effet de 6.228 en 1900 — 6.091 en 1901 — 6.[illegible] en 1902 — 5.777 en 1903 — 5.163 en 1904 — 5.448 en 1905 — 5.413 en 1906 — 5.161 en 1907 — 5.201 en 1908 — 4.965 en 1909 — 4.[illegible] en 1910 — 4.844 en 1911.

Cependant la force numérique de nos voisins et adversaires s'accroît régulièrement. L'excédent annuel des naissances, calculé sur 10.000 habitants, est de 112 en Italie, de 115 en Angleterre, de 141 en Allemagne.

Mais il est des gens qui trouvent ça « rigolo ».

PAUL-T.-PELLEAU.

Le soulèvement des tribus marocaines

Un télégramme du général Lyautey sur le combat du 29.

Les renforts. — La marche de la colonne Girardot

Le ministre des affaires étrangères a reçu du général Lyautey un télégramme relatif à l'attaque de Fez par les rebelles, le 28 et le 29.

Voici le texte de ce télégramme :

« Fez, 29 mai (reçu le 30, 3 heures du matin, reçu à 7 heures au département des affaires étrangères).

« Des contingents considérables ont exécuté hier après-midi et soir une nouvelle attaque contre faces Nord et Est de la ville ; elle a été repoussée dès prise de contact du groupe mobile que je vous ai signalée. Il s'est produit une affluence ininterrompue de bandes grossissantes, qui ont occupé tombeau des Mérinides. Quelques centaines de Berbères ont réussi à pénétrer dans Est de la ville, entre cinq et dix heures. Situation a été sérieuse devant la possibilité d'une défense pied à pied dans les rues.

« Vers dix heures, situation s'est dégagée, grâce aux dispositions prises sous direction général Moinier par général Brulard pour ensemble défense de la ville, et par colonel Gouraud, chargé de Fez-el-Bali, où double barrage intérieur solide a été organisé.

« Devant ces dispositions, assaillants, qui avaient éprouvé très fortes pertes dans combats extérieurs, ont abandonné le contact pendant la nuit.

« D'après renseignements, ils escomptaient pénétrer plus facilement, grâce au concours de la population ; celle-ci, se sentant maintenue, leur a échappé, et, d'autre part, Ulémas, à la suite conférence que j'avais eue avec eux hier, semblent avoir exercé une certaine action.

« Ce matin 29, dès l'aube, mouvement offensif a été repris par détachement mobile de huit compagnies, sous le commandement colonel Gouraud, et poussé au Nord de Fez. Il signale que des rassemblements ennemis sont groupés à une douzaine de kilomètres.

« Bataillon Drech, du 3e tirailleurs, parti cette nuit de Méquinez, doit arriver ce soir, amenant importants convois de munitions.

« Le sultan, d'abord très effrayé dans la soirée d'hier, a été calmé par nouvelles rassurantes données à mesure.

« Je vais déjeuner chez lui ce matin. Essaierai prendre avec son concours quelques mesures politiques opportunes, motivées par attitude satisfaisante de la ville et donnant satisfaction aux éléments sains et influents qu'avons intérêt à solidariser avec nous. Essaierai, également, désagrégation des tribus.

« D'autre part, les nouvelles des succès du général Alix sur rive gauche de la Moulouya ont été répandues ici et peuvent produire effet bonne impression.

« Situation locale momentanément dégagée. Toutefois, la situation générale mérite pas moins une sérieuse attention, en raison de ses causes profondes et du voisinage des barkas.

« Nos pertes, dans la soirée d'hier, sont 5 tués et 8 blessés.

« Je tiens à signaler l'admirable conduite des troupes qui, depuis cinq jours, n'ont cessé d'être tenues en alerte jour et nuit.

« LYAUTEY. »

Les opérations de la colonne Girardot

Oudjda, 30 mai.

La colonne Girardot, marchant sur [illegible], s'est heurtée, mardi, aux hordes de la tribu des Ouarain, qu'elle a refoulées en leur infligeant des pertes considérables. Nous avons eu deux légionnaires tués, dix autres blessés peu gravement, dont un lieutenant. A Oudjda même, règne une certaine effervescence parmi la population. On a dû emprisonner 88 Marocains, et les postes des sentinelles ont été renforcés.

Dans la région de Safi

On télégraphie de Safi, en date du 25 mai, que la région est troublée. La majorité des tribus Abda seraient révoltées contre leurs caïds.

Le tabor de police s'agite par suite des bruits inexacts répandus au sujet de son déplacement possible.

Les indigènes de la ville parlent beaucoup des événements actuels ; le moindre incident dans la région aurait une répercussion parmi eux. La colonie française demande l'envoi d'un croiseur.

LES RENFORTS

Nous apprenons que l'on prépare l'envoi de nouveaux renforts pour le Maroc qui seraient pris dans l'armée [illegible]. Ils se composeront de trois bataillons d'infanterie et de deux batteries d'artillerie.

On nous télégraphie de Tunis que le général Pistor a désigné comme suit les troupes devant aller comme renforts au Maroc : 1° 10e bataillon du 4e tirailleurs, tenant garnison à Kairouan ; 2° 3e escadron du 4e spahis, actuellement à Medenine ; 3° une compagnie du 5e bataillon du génie.

Le dixième bataillon du 4e tirailleurs sera probablement remplacé en Tunisie par le 5e bataillon de [illegible] zouaves, actuellement en garnison à Nogent-sur-Marne, dont on annonce la prochaine arrivée.